



# Academic Research Network

## CHARTRE DE BON USAGE

Le réseau ARN est un réseau sectoriel du MESRS, non commercial et réservé aux établissements universitaires, scientifiques et de recherche.

Les utilisateurs du réseau ARN doivent respecter les règles de bon usage. Les principales règles sont :

Le réseau ARN ne peut être utilisé qu'à des fins strictement professionnelles (enseignement et recherche). L'accès au réseau est strictement personnel et inaccessible.

Le réseau ARN ne peut être utilisé dans le cadre de toute activité visant directement ou indirectement à :

- perturber ou porter atteinte au réseau ARN par toute utilisation malveillante ;
- obtenir un accès illégal aux ressources des réseaux connectés ;
- donner accès à titre personnel ou privé, commercial ou non, rémunéré ou non, au réseau ARN à des fins ;
- utiliser abusivement ses ressources sauf accord préalable pour mise en œuvre d'applications engendrant un trafic permanent ;

De manière générale, les utilisateurs du réseau ARN sont tenus de respecter l'éthique et la déontologie professionnelle.

En cas d'infraction aux règles de bon usage du réseau, les établissements connectés s'engagent à agir rapidement contre les personnes responsables du non respect de la charte.

---

### **Le signataire de la présente charte : le Chef de l'établissement**

Nom et Prénom :

Fonction :

Signature

### **Identification du point d'accès à ARN dans l'établissement**

Nom de l'établissement :

Adresse :

### **Personne de l'établissement responsable du réseau Intranet et de sa connexion au réseau ARN**

Nom et Prénom :

Fonction :

Structure :

Adresse électronique :

Téléphone :

Fax :